

Français en Suisse –
apprendre, enseigner, évaluer
Italiano in Svizzera –
imparare, insegnare, valutare
Deutsch in der Schweiz –
lernen, lehren, beurteilen



Certificat de « Formateur/trice en langue dans le domaine de
l'intégration »

Profils d'exigences pour les formatrices et formateurs et les responsables de la formation des modules fide

1^{er} août 2026

Secrétariat fide
Haslerstrasse 21
3008 Berne
031 351 12 12
info@fide-info.ch
www.fide-info.ch

Profils d'exigences pour les formatrices et formateurs des modules fide

Les formatrices et formateurs disposent des expériences et compétences énumérées ci-après. Celles-ci doivent être attestées au moyen de justificatifs appropriés, notamment de diplômes, de certificats et/ou de certificats de travail.

En l'absence de justificatif formel, il peut être examiné, sur demande, si les compétences requises peuvent être attestées d'une autre manière, notamment au moyen d'une expérience pratique documentée, exemples de travaux ou d'évaluations externes.

Exigences professionnelles générales

Les formatrices et formateurs de module disposent au minimum du brevet fédéral de formateur/trice ou d'une qualification équivalente.

Exigences spécifiques au module – DES

En plus des exigences générales, les formatrices et formateurs du module « Didactique des langues étrangères et secondes » remplissent les conditions suivantes :

- Ils/elles disposent d'une qualification spécialisée en didactique des langues étrangères et/ou secondes et/ou d'intégration dans l'enseignement aux adultes, correspondant au minimum au niveau 5 du CEC (formation ES, CAS dans une haute école spécialisée ou études de base), ou d'une longue expérience dans la formation de formateurs/trices en langue :
 - au moins 3 ans d'expérience en tant que formateur/trice dans la formation initiale et continue de formateurs/trices en langue ou une pratique d'enseignement pertinente d'au moins 100 heures, ou
 - au moins 3 ans d'expérience en tant que formateur/trice dans la formation initiale et continue ainsi que dans la responsabilité andragogique de formateurs/trices en langue, dont au moins 50 heures de pratique en tant que formateur/trice.
- Ils/elles disposent d'au moins 500 heures d'expérience dans la promotion linguistique d'adultes dans le domaine de la didactique des langues secondes et d'intégration, acquises sur une période d'au moins 5 ans. Ils/elles attestent d'une pratique d'enseignement pertinente suffisamment récente.
- Ils/elles disposent du certificat de « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration ». À défaut, la participation au module « Introduction au système fide » du Secrétariat fide est obligatoire.

Exigences spécifiques au module – MI

En plus des exigences générales, les formatrices et formateurs du module « Migration et interculturalité » remplissent les conditions suivantes :

- Ils/elles disposent d’une formation initiale ou continue d’un volume au moins équivalent à un CAS dans le domaine de l’interculturalité ou dans un domaine apparenté (p. ex. communication interculturelle, médiation interculturelle), correspondant au minimum au niveau 5 du CEC, ou d’une expérience pertinente et étendue en tant que formateur/trice dans le domaine de la migration et de l’interculturalité.
- Ils/elles disposent d’au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans le domaine de la migration, y compris en dehors de la promotion linguistique.
- Ils/elles attestent de connaissances approfondies des réalités juridiques et sociales du contexte suisse de la migration et de l’intégration. Cet aspect peut également être pris en charge par une intervenante spécialisée ou un intervenant spécialisé. Dans ce cas, l’expertise professionnelle doit ressortir clairement du curriculum vitae et l’enseignement est assuré en co-enseignement.
- Ils/elles disposent du certificat de « Formateur/trice en langue dans le domaine de l’intégration ». À défaut, la participation au module « Introduction au système fide » du Secrétariat fide est obligatoire.

Exigences spécifiques au module – EBS

En plus des exigences générales, les formatrices et formateurs du module « Enseignement sur la base de scénarios selon l’approche fide » remplissent les conditions suivantes :

- Ils/elles remplissent les exigences professionnelles définies dans le profil d’exigences ci-dessus pour le module « Didactique des langues étrangères et secondes ».
- Ils/elles disposent d’au moins 500 heures d’expérience dans la promotion linguistique d’adultes dans le domaine de la didactique des langues des langues secondes et d’intégration, acquises sur une période d’au moins 5 ans. Une partie de cette expérience a été acquise dans le cadre d’un enseignement sur la base de scénarios selon l’approche fide.
- Ils/elles attestent d’une pratique d’enseignement pertinente suffisamment récente.
- Ils/elles disposent du Certificat de « Formateur/trice en langue dans le domaine de l’intégration ».
- Ils/elles disposent de solides connaissances de l’approche didactique fide et du système fide. Ces connaissances sont approfondies dans le cadre d’une formation spécifique organisée par le Secrétariat fide, puis vérifiées lors d’un colloque final. L’habilitation est accordée après réussite. Le cas échéant, elle peut être assortie de conditions.

Profil d'exigences pour la responsabilité de la formation des modules fide

Le ou la responsable de la formation dispose de compétences avérées dans la formation d'adultes ainsi que d'une expérience dans la gestion d'offres de formation.

Le ou la responsable de la formation est en mesure, sur le plan professionnel, d'accompagner et de soutenir les formatrices et formateurs de module dans les domaines de compétence spécifiques aux modules (Didactique des langues étrangères, secondes et d'intégration, Migration et inter-/ transculturalité, Enseignement sur la base de scénarios selon l'approche fide), ou veille par d'autres moyens à ce que ce soutien professionnel soit garanti.

Ces compétences doivent être attestées au moyen de justificatifs appropriés, notamment de diplômes, de certificats et/ou de certificats de travail.

En l'absence de justificatif formel, il peut être examiné, sur demande, si les compétences requises peuvent être attestées d'une autre manière appropriée, notamment au moyen d'une expérience pratique documentée, d'exemples de travaux ou d'évaluations externes.